



Fédération Française des Echecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31 JANVIER 2009

1) Mise en place de la Commission

Les membres de la C.S.O.E ont été désignés par le Comité Directeur Fédéral lors de sa réunion du 30 juin 2008. Il s'agit de Wilhem Damour (président) , Henri Creston (membre) et Jean-Luc Hinault (membre).

La C.S.O.E tient réunion à Saint-Quentin-en-Yvelines le 31 janvier 2009, au siège de la Fédération, pour :

2) Examen des candidatures du groupe C : médecins

La C.S.O.E constate que les candidatures du Docteur Antoine Canonne et du Docteur Guy Bellaïche ont été déposées dans les formes et les délais requis, et sont conformes aux dispositions statutaires et réglementaires.

En vertu de la mission de contrôle qui lui a été confiée et en **application de l'article 2.4.1.4-a** des statuts de la Fédération Française des Echecs, la C.S.O.E se prononce en faveur de la recevabilité de ces deux candidatures.

3) Examen des candidatures du groupe B : féminines

La C.S.O.E constate que les candidatures de Anne Muller, Christine Flear, Céline Froment et Jocelyne Wolfangel ont été déposées dans les formes et les délais requis, et sont conformes aux dispositions statutaires et réglementaires.

En vertu de la mission de contrôle qui lui a été confiée et en **application de l'article 2.4.1.4-a** des statuts de la Fédération Française des Echecs, la C.S.O.E se prononce en faveur de la recevabilité de ces quatre candidatures.

4) Examen des candidatures du groupe A : listes

a) Liste présentée par Monsieur Jean-Claude MOINGT

La CSOE constate que la liste composée de 24 noms et 3 remplaçants, présentée par Monsieur Jean-Claude Moingt a été déposée dans les formes et les délais requis. Chacune des 24 candidatures pour la liste principale et des 3 remplaçants possibles, est conforme aux dispositions statutaires et réglementaires.



Fédération Française des Echecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

En vertu de la mission de contrôle qui lui a été confiée et en application de l'article 2.4.1.4-a des statuts de la Fédération Française des Echecs, la C.S.O.E se prononce en faveur de la recevabilité de cette liste.

b) Liste présentée par Monsieur Chély ABRAVANEL

La CSOE constate, s'agissant de la liste présentée par Monsieur Chély Abravanel que :

- celle-ci est arrivée par courrier recommandé avec AR le vendredi 30 janvier 2009 au siège de la Fédération Française des Echecs, soit deux jours après le délai imparti (28 janvier 2009),
- les candidatures de Messieurs Arif Osmani, licencié sous le n° X08838, et Mimoum Attias, licencié sous le n° M06393, ne sont pas conformes à l'article 1.4.1 des statuts de la Fédération Française des Echecs.
- Monsieur Arif Osmani ne produit ni l'extrait de casier judiciaire ni la photocopie de sa carte d'électeur comme demandé par la Fédération Française des Echecs.

En vertu de la mission de contrôle qui lui a été confiée et en application de l'article 2.4.1.4-a des statuts de la Fédération Française des Echecs, la C.S.O.E émet un avis négatif quant à la recevabilité de cette liste.

5) Liste Electorale :

La commission valide la liste électorale arrêtée au 20 janvier 2009 qui a été publiée sur le site fédéral dans le délai requis conformément à l'article 37 bis du Règlement Intérieur de la Fédération Française des Echecs

Le Président

Wilhem DAMOUR

Destinataires :

M. le Président de la F.F.E

Mme. la Secrétaire Général de la F.F.E

Mmes, Mrs les membres du Comité Directeur Fédéral

Pour information : Mme Sandrine Douceur, Bureau des Affaires Juridiques, Ministère des Sports.

FFE : BP 10054 – 78185 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX. TEL : 01 39 44 65 80

Fax 01 39 44 65 90